

**TARIF DE LOCATION DES LOCAUX DE L'ESPACE ALFRED LANDRY**

	Salle 1		Salle 2		Salle 1 et 2	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
<b>Utilisation à but commercial</b>	150.--	250.--	150.--	250.--	250.--	450.--
	300.--	550.--	300.--	550.--	550.--	1000.--
<b>Conférence, séminaire, assemblée, divers</b>	100.--	150.--	100.--	150.--	150.--	300.--
	150.--	250.--	150.--	250.--	250.--	450.--
<b>Cours et séances régulières (hebdomadaires)</b>	50.--	60.--	50.--	60.--	100.--	120.--
<b>Location de longue durée (exposition)</b>	150.--	250.--	150.--	250.--	250.--	450.--
	700.--	1'400.--	700.--	1'400.--	1'300.--	2'700.--

**Utilisation à but commercial**

par ½ jour ou soirée max. 9h00  
par jour (7h00-24h00) + de 9h00

**Conférence, séminaire, assemblée, divers**

par ½ jour ou soirée max. 9h00  
par jour (7h00-24h00) + de 9h00

**Cours et séances régulières (hebdomadaires)**

par heure

**Location de longue durée (exposition)**

(lundi à dimanche)  
par jour  
par semaine

## Réunion de famille et privée

par ½ jour ou soirée max. 9h00 (lundi-vdr)  
par jour (8h00 à 8h00) + de 9h00 (sam.-dim.)

Salle 1		Salle 2		Salle 1 et 2	
Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
75.--	125.--	75.--	125.--	120.--	220.--
150.--	250.--	150.--	250.--	250.--	450.--

La Municipalité est compétente pour définir le coût de toutes les locations ne correspondant pas à l'une des catégories ci-dessus ou demande spéciale.

Les locations provenant des écoles, du chœur des écoles, de l'école de musique et de son petit chœur, des sociétés et associations locales, notamment de l'Association La Maison Bleue, sont gratuites.

Dans le cadre de toutes locations, particulièrement celles à but commercial, lors de séminaires, assemblées, etc., la Municipalité est compétente pour accorder des réductions sur les prix ci-dessus, voire la gratuité, ceci lorsque des repas sont pris au restaurant communal du Pré-aux-Moines.

Les prix ci-dessus comprennent l'utilisation des locaux et de leurs installations. D'une manière générale, les nettoyages sont effectués par les utilisateurs et locataires ; exceptionnellement et selon arrangement avec la Municipalité, ils peuvent être effectués par le Service de conciergerie communal au tarif horaire de Fr. 50.--.

Le règlement d'utilisation remis à chaque utilisateur et locataire précise toutes les modalités d'utilisation des salles de l'Espace Alfred Landry. Ce règlement est affiché dans l'office.

### MUNICIPALITE DE COSSONAY

Le Syndic

La Secrétaire

G. Rime

T. Zito

Cossonay, le 31 décembre 2016

L:\Dossiers privés\BOURSEL\Location Salles\Tarifs\TARIF LOCATION ESPACE LANDRY (nouveau).doc